

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2023/35

Objet : « Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/04/2023 validant la programmation pour l'année 2023,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations pédagogiques pour 7 séjours	2 450.00	Région	1 960.00
		Autofinancement	490.00
TOTAL	2 450.00	Total	2 450.00

Article 2

La Région Auvergne Rhône Alpes sera sollicitée en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 5/09/2023

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

